

PRÉVENIR, RÉDUIRE ET TRAITER

les conséquences associées à la consommation de substances psychoactives, à la pratique des jeux de hasard et d'argent et à l'utilisation d'Internet

Un plan d'action qui tient compte du contexte national et international actuel :

- L'imminence de la légalisation du cannabis par le gouvernement fédéral et l'encadrement à venir par le Gouvernement du Québec;
- L'émergence de drogues souvent plus toxiques et l'usage accru des opioïdes;
- La constante évolution du domaine des technologies de l'information et des effets potentiels de son utilisation pour certaines personnes;
- L'importante réorganisation qu'a vécu le réseau de la santé et des services sociaux.

Le Québec a l'opportunité de mettre en place des actions afin d'influer sur les conséquences potentiellement lourdes pour la santé.

Des principes directeurs pour guider l'action :

- Des actions adaptées aux besoins des personnes;
- La reconnaissance d'une responsabilité partagée : individuelle et collective;
- Des actions coordonnées et concertées, sous la coordination du ministère de la Santé et des Services sociaux, en collaboration avec treize ministères et organismes gouvernementaux;
- Des actions fondées sur l'expérience et les connaissances les plus à jour.

Des premières cibles pour marquer le sens de l'action :

- Assurer l'accès au traitement de la dépendance aux opioïdes et aux services de gestion de l'intoxication et du sevrage dans toutes les régions du Québec;
- Offrir dans tous les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) détenant une mission centre de réadaptation en dépendance (CRD) du Québec des services en cyberdépendance;
- Déployer un professionnel répondant en dépendance dans chacune des régions du Québec pour améliorer l'accès, l'intégration et la complémentarité des services de proximité en dépendance;
- Améliorer l'accessibilité aux services de réadaptation en dépendance et rejoindre 4 500 personnes supplémentaires par année.

D'autres cibles seront déterminées en cours de mise en œuvre.

Des investissements pour soutenir la mise en œuvre :

- **Environ 140 M\$ annuellement** en services de santé et en services sociaux associés à la problématique de la dépendance :
 - 119 M\$, en 2016-2017, en services de santé et en services sociaux associés à la problématique de la dépendance;
 - 22 M\$ annuellement pour le Programme d'aide aux joueurs pathologiques.
- **20 M\$ récurrents supplémentaires à compter de 2018-2019**. De cette somme, 5 M\$ pour prévenir la consommation de cannabis.
- **9,3 M\$, en financement maximal pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020**, dans le cadre d'un Accord Canada-Québec pour la réalisation de projets de recherche en vue d'améliorer les pratiques cliniques et organisationnelles.
- **1,65 M\$ non récurrent supplémentaire** afin de soutenir l'Institut universitaire sur les dépendances du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal dans la réalisation de projets de recherche et le développement d'outils cliniques et organisationnels.

Des orientations structurantes et mobilisatrices qui se déclinent en actions concrètes :

7 orientations, 18 objectifs et 70 actions portées par 14 ministères et plusieurs organismes gouvernementaux qui visent à agir de manière cohérente et complémentaire sur l'ensemble du continuum de la consommation de substances psychoactives (SPA), de la pratique des jeux de hasard et d'argent (JHA) et de l'utilisation d'Internet.

Orientation 1

10 actions visant le développement des capacités des personnes à faire des choix éclairés

- Exemple : Informer et sensibiliser la population et certains groupes de personnes plus vulnérables quant aux risques associés à la consommation de SPA et à la pratique des JHA et à la cyberdépendance.

Orientation 2

11 actions visant la création d'environnements favorables à une saine gestion de la consommation de SPA, de la pratique des JHA ou de l'utilisation d'Internet et à la réduction des méfaits associés

- Exemple : Diffuser les pratiques reconnues en matière de prévention et de réduction des méfaits auprès des municipalités, des écoles, des commerçants titulaires de licences d'appareils de loterie vidéo, etc.

Orientation 3

7 actions visant la bonification des politiques publiques favorisant la santé, la sécurité et le bien-être des personnes et des communautés

- Exemple : Renforcer l'encadrement de l'accessibilité physique, économique et légale des SPA et des JHA dans un objectif de santé et de sécurité publique.

Orientation 4

30 actions visant une offre de services accessibles, de qualité et continus aux jeunes et aux adultes ainsi qu'à leurs proches

- Exemple : Consolider les services offerts pour répondre aux besoins des personnes qui présentent des comportements à risque liés à une dépendance aux SPA, aux JHA ou une cyberdépendance, ainsi qu'à leur entourage.

Orientation 5

6 actions visant l'innovation, le développement et le transfert des connaissances

- Exemple : Développer des outils et les meilleures pratiques cliniques et organisationnelles qui permettront d'assurer la qualité des interventions auprès de la clientèle.

Orientation 6

6 actions visant le développement et le soutien de l'expertise clinique des intervenants

- Exemple : Assurer la qualité des pratiques et la continuité des services par la mise en place d'un professionnel répondant en dépendance dans chacun des CISSS et des CIUSSS détenant une mission CRD du Québec.

Orientation 7

Des actions prévues au Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022 visant la prévention, la réduction et le traitement des conséquences liées à la consommation de SPA et à la pratique des JHA de manière à respecter les réalités des communautés des Premières nations et des Inuits

Une mise en œuvre concertée et appuyée :

- La Table interministérielle en dépendance assurera la mise en œuvre et le suivi des actions identifiées;
- Le sous-comité Autochtone de la Table interministérielle en dépendance guidera la Table interministérielle en dépendance dans la mise en œuvre des actions qui respectent la réalité spécifique des Premières nations et des Inuits;
- Un comité externe composé d'experts conseillera la Table interministérielle;
- Les établissements du réseau de la santé et des services sociaux mettront en place et animeront un mécanisme de concertation régionale répondant aux besoins du programme-services Dépendance.